



Ouagadougou, le 19 JUIL 2023

N°2023/ /MESRI/SG/DGCOB/DBE

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), a l'honneur de porter à la connaissance **des lauréats du baccalauréat de la session de 2023, pupilles de la nation**, que l'Etat burkinabé offre, **au titre de l'année académique 2023-2024 des bourses nationales pour des études de cycle licence au Burkina Faso.**

Les candidats à cette catégorie de bourses peuvent soumettre leur dossier de demande sur la plateforme CAMPUSFASO à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf

Le nombre de bourses est de **cinq (05)**.

Procédure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'étudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par mail ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- assurez-vous que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt candidature ;
- après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées.

Chaque candidat recevra un mail de confirmation après avoir soumis avec succès sa candidature. **Rassurez-vous d'avoir reçu ce mail de confirmation.**

I- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les bacheliers de la **session de 2023** remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité Burkinabè ;
- être âgé de **22 ans au plus au 31 décembre 2023** pour les bacheliers titulaires du BAC : A, C, D, E, G1, G2, F1, F2, F3, F4 ;
- être âgé de **23 ans au plus au 31 décembre 2023** pour les bacheliers titulaires d'un BAC professionnel ;
- être élève déplacé interne du fait de l'insécurité/du terrorisme ;
- être un enfant de militaire et de paramilitaire, tué ou décédé des suites d'une blessure, disparu ou se trouvant dans une incapacité de travail dûment constatée par les services compétents, du fait d'un acte d'agression survenu :
 - au cours de l'accomplissement d'une mission de guerre, d'une mission lors d'un conflit interne ou d'une mission sur un théâtre d'opérations extérieures ;
 - au cours de l'accomplissement d'une mission de sécurité publique ;
 - lors de séances de formation ou d'exercice opérationnel.
- être un enfant de civil, d'agent public, de militaire et de paramilitaire participant aux opérations de recherche, de neutralisation, d'enlèvement et de destruction des munitions de guerre et engins explosifs :
 - tué pendant ces opérations ou décédé des suites d'une blessure du fait desdites opérations ;
 - disparu ou se trouvant dans une incapacité de travail dûment constatée par les services compétents.
- être un enfant de civil, d'agent public, de militaire et de paramilitaire participant aux opérations de recherche et de sauvetage :
 - tué pendant ces opérations ou décédé des suites d'une blessure du fait desdites opérations ;
 - disparu ou se trouvant dans une incapacité de travail dûment constatée par les services compétents.
- être un enfant de civil, d'agent public, de militaire et de paramilitaire, enlevé, disparu ou tué du fait de leur métier, leur fonction, leur opinion, leur appartenance religieuse, leur collaboration ou leur engagement pour l'intérêt national ;
- être un enfant de personne tuée, décédée des suites de blessure, disparu ou se trouvant dans une incapacité de travail dûment constatée par les services compétents.

II- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- 1- un extrait d'acte de naissance ;
- 2- une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- 3- une photocopie légalisée de l'attestation de succès au baccalauréat, session de 2023 ;
- 4- une photocopie légalisée du relevé de notes du baccalauréat, session de 2023 ;
- 5- un certificat ou un constat de décès du ou des parents tué(s) ou décédé(s) ou une attestation de déplacé interne.

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme du 1^{er} au 14 août 2023 au plus tard à 23 h 59 min.

NB :

- *tout dossier incomplet est irrecevable ;*
- *la bourse de cycle licence est attribuée pour des études dans les universités publiques et institutions privées d'enseignement supérieur conventionnées du Burkina Faso ;*
- *le classement des établissements privés effectué par le ministère en charge de l'enseignement supérieur est également pris en compte ;*
- *tout dossier de candidature comportant une pièce non légalisée ne sera pas valable ;*
- *un contrôle sur la régularité et la sincérité de tous les documents fournis sera effectué auprès des services compétents. En cas d'irrégularité ou d'insincérité d'un document, les personnes concernées seront déchues de leur bourse sous réserve des poursuites judiciaires devant les autorités compétentes.*

**P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général**

Pr Samuel PARE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

